



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2025.034

**Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 18 novembre 2024 et le 31 janvier 2025, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.
Annule et remplace la décision d.2025.015**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 19 novembre 2024 et le 31 janvier 2025 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Fourniture de munitions pour la police municipale de Versailles – Marché ordinaire conclu avec la société HUMBERT SAS GROUPE BERETTA, domiciliée au 45 avenue Paccard 42340 Veauce, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 20 décembre 2024. Le montant de ce marché est fixé à 25 000 € HT.
- 2) Réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée à l'accompagnement méthodologique, fonctionnel et technique pour le versement des dossiers de séances du Conseil municipal de la Ville de Versailles et du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération dans le système d'archivage électronique (SAE) Asalae – Marché ordinaire conclu avec la société MINTIKA domiciliée au 23 rue Damesme 75013 Paris, suite à une procédure adaptée pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification. Le montant du marché s'élève à 19 500 € HT.
- 3) Contrat d'agrégation Parking.Ai (permettant aux utilisateurs de rapidement voir les places de stationnement disponibles) – Marché ordinaire conclu avec la société PARKING ARTIFICIAL INTELLIGENCE SARL, domiciliée au 1 boulevard du Canal 44270 Machecoul-Saint-Même, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 mois à compter de la notification. Le montant du marché est fixé à 15 000 € HT.
- 4) Fourniture de 5 véhicules berlines électriques - Marché conclu avec la société CITROEN TRUJAS, domiciliée 551 avenue des Bouleaux, 78190 Trappes, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 91 616,75 € HT. Le délai de livraison est de 270 jours à compter de la notification du marché.
- 5) Fourniture de 2 véhicules berlines hybrides - Marché conclu avec la société SERVICES ET TRANSACTIONS AUTOMOBILES (STA), domiciliée, 6 route Nationale 10 – 78 320 La Verrière,

dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 63 977,52 € HT. Le délai de livraison est de 120 jours à compter de la notification du marché.

- 6) Mission d'assistance à la supervision de gestion technique et de télérelevé des installations techniques (compteurs, capteurs, régulateurs, pompes chaudières, Centrale de traitement d'air (CTA), climatisations, Ventilation mécanique contrôlée (VMC)...) de la Ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ALTEREA domiciliée 11B rue des Marchandises - CS 94427 - 44263 Nantes Cedex 2 suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 24 mois à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil maximum fixé à 40 000 € HT pour sa durée totale.
- 7) Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des abords Poincaré rue des Etangs Gobert - Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement, construction d'un escalier et divers ouvrages - Marché conclu avec le groupement d'entreprises PINI France ENGINEERS (mandataire) / SPIELMANN & CHIRINO ARCHITECTURES, dont le mandataire est domicilié 3 Place Martin Levasseur, 93400 - Saint-Ouen, suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 49 622 € HT. La durée de la mission est estimée à 27 mois à compter de la date de notification du marché (phases de conception, phase de réalisation et suivi pendant la période de garantie de parfait achèvement des travaux sur lesquels porte la mission de maîtrise d'œuvre, compris).
- 8) Convention de recherche d'économies concernant les taxes foncières acquittées par la Ville de Versailles – Marché ordinaire conclu avec la société JURICIA CONSEIL domiciliée au 53 avenue du général Leclerc 92340 Bourg-la-Reine, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée allant de la date de notification jusqu'à la clôture des réclamations présentées devant l'administration fiscale (soit une durée prévisionnelle de 12 mois). Le plafonnement de rémunération du titulaire est fixé à 40 000 € HT.
- 9) Contrat d'abonnement Fiscalis, logiciel d'Observatoire fiscal et prestations associées - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société FININDEV domiciliée 204 rue du Negue Cat 34130 Manguio suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2025. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 12 900 € HT et un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- 10) Organisation du salon du livre d'Histoire de lire (Edition 2024) – Marché ordinaire conclu avec la société HISTOIRE DE LIRE domiciliée au 24 rue de Caumartin 75009 Paris, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée allant de sa notification jusqu'au 30 juin 2025. Le montant de ce marché s'élève à 18 000 € HT.
- 11) Entretien et dépannage des horloges dans les bâtiments de la Ville - Accord-cadre à bons de commande conclu avec la société HORELEC J. DRAUX et Cie domiciliée au 21 rue Lucien Sampaix 92320 Chatillon, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 3 ans à compter de sa notification ou du 1^{er} janvier 2025. Accord-cadre conclu sans minimum et avec maximum fixé à 39 950 € HT pour toute la durée du marché.
- 12) Convention d'adhésion au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de sécurité et de secours – Marché ordinaire conclu avec l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) domiciliée 17 place des reflets 92400 Courbevoie, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification. Le montant de ce marché s'élève à 135 000 € HT.
- 13) Fourniture de matériels de réfection de couverture et d'isolation - Accord-cadre à bons de commandes conclu avec la société ASTURIENNE domiciliée au Rue Clément Ader ZAC du Le Pré Clos 78533 Buc, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 155 000 € HT.
- 14) Réalisation de l'exposition Game Story (2024-2025) – Marché ordinaire conclu avec la société MO5.COM domiciliée au 8 boulevard Sérurier, 75019 Paris, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée allant du 18 juillet 2024 au 20 avril 2025. Le montant de ce marché s'élève à 77 650 € HT.
- 15) Tierce maintenance applicative des logiciels des affaires générales (SUFFRAGE WEB, SCRUTIN, AVENIR, AVENIR RCO, DECENNIE) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société LOGITUD SOLUTIONS domiciliée ZAC du Parc des Collines 53 rue Victor Schœlcher 68200 Mulhouse suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2025. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 9 471,91 € HT et un seuil maximum fixé à 90 000 € HT pour sa durée totale.
- 16) Fourniture de 2 véhicules berlines électriques - Marché conclu avec la société CITROEN

TRUJAS, domiciliée, 551 avenue des Bouleaux, ZA du Buisson de la Couldre, 78190 Trappes, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 36 579,18 € HT (1 véhicule concerne la Ville de Versailles, le 2nd la CAVGP). Le délai de livraison est de 270 jours à compter de la notification du marché.

- 17) Formation BAFA à destination des jeunes versaillais – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil) domiciliée au 53 rue du révérend près Christian Gilbert 92600 Asnières, suite à une procédure adaptée pour une durée de 24 mois à compter du 2 janvier 2025. Le montant maximum du marché est fixé à 10 000 € HT.
- 18) Contrat de maintenance et prestations associées logiciel - Solution de dématérialisation des procédures de marchés publics et suivi des attestations sociales et fiscales des entreprises - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société AWS (Avenue Web Systèmes) domiciliée 38, rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 48 mois à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil maximum fixé à 40 000 € HT pour sa durée totale.
- 19) Contrat de maintenance, évolution du logiciel SYMART (permettant de piloter les contrôleurs de carrefours à feux) et intégration de nouveaux carrefours à feux - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société AXIMUM - Etablissement TECHNOLOGIES NOUVELLES, domiciliée 56, rue de Hautes Pâtures - 92000 Nanterre suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de 3 février 2025. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- 20) Traitement des déchets sableux - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SOLVALOR domiciliée La Haye de Pan BRUZ - 35170 Bruz suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour sa durée totale.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.